

Projet agrivoltaïque Endouhas à Aubiet Lettre d'information



Chères habitantes, chers habitants d'Aubiet,

Entre juin et juillet 2026, l'équipe de Demopolis Concertation est venue à votre rencontre dans le cadre d'une démarche de porte-à-porte. Cette initiative avait pour objectif de vous informer sur l'avancement du projet agrivoltaïque d'Endouhas, mais aussi de recueillir vos avis, vos préoccupations et les questions qui subsistent.

Cette lettre revient sur plusieurs interrogations exprimées à cette occasion et apporte des éléments de réponse. Elle n'a pas vocation à présenter l'ensemble du projet, comme le faisait la précédente brochure, que vous pouvez retrouver sur le site internet du projet, où vous pouvez également continuer à nous transmettre vos questions et observations.

<https://www.projetagrivoltaique-endouhas.fr/>



Le projet poursuit son instruction et se rapproche de l'enquête publique, prévue à l'horizon de l'été 2027. Cette étape permettra à chacune et chacun de faire part de son avis.

Nous espérons que cette lettre vous apportera des réponses utiles et vous souhaitons une bonne lecture.

Delphine SICARD

Chargée de territoire

Paul FAUCHER

Chargé d'études projet

Rappel du projet

Les chiffres clés du projet d'Endouhas

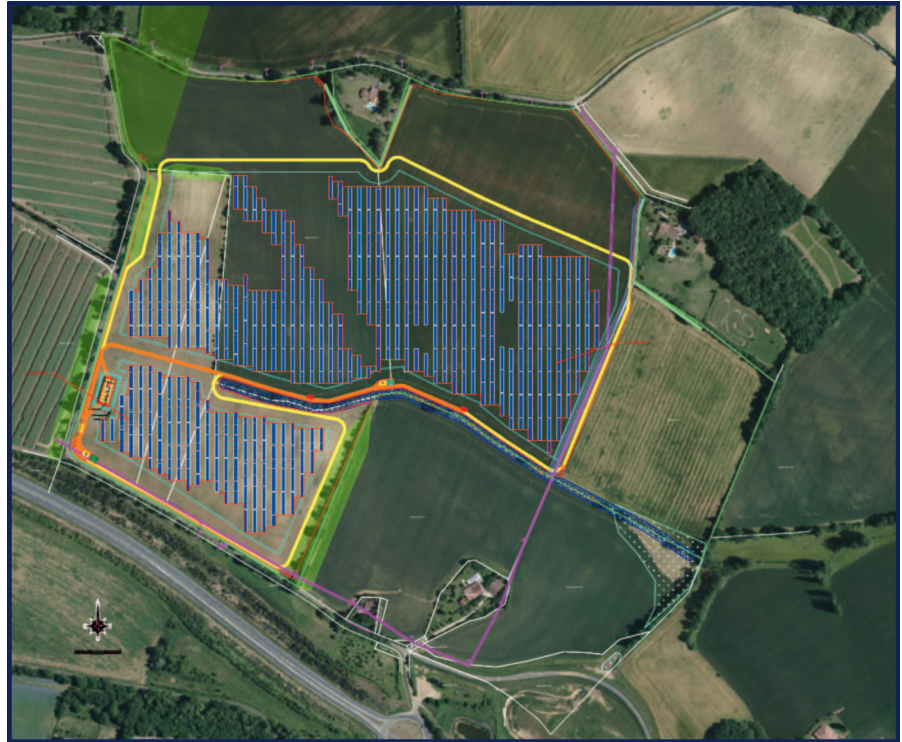
Superficie :
32,5 hectares

Puissance :
13,3 MWc

Équivalent à la consommation électrique de :
Environ 6 000 foyers

Année de construction prévue :
2028

Carte de l'implantation du projet



Le projet d'Endouhas associera élevage ovin et production d'énergie sur les mêmes parcelles. Défini avec l'exploitant M. Alexandre Doutre, il prévoit la conversion de 32,5 hectares de grandes cultures en prairies et la création d'un atelier ovin allaitant. Les brebis pâtureront sous les panneaux, dans des paddocks de deux hectares, contribuant à diversifier et à pérenniser l'exploitation agricole.



Pour plus d'informations sur le projet agricole, voir la brochure précédente disponible ici : <https://www.projetagrivoltaique-endouhas.fr/>

Le porte-à-porte de juin

Entre juin et juillet 2026, l'équipe de Demopolis Concertation est venue à votre rencontre afin de vous remettre la brochure de présentation du projet. Cette démarche avait pour objectif de poursuivre l'information des habitants, mais aussi de recueillir vos questions, vos inquiétudes et votre avis sur le projet. Nous remercions chaleureusement toutes les habitantes et tous les habitants qui nous ont ouvert leur porte et ont pris le temps d'échanger avec nous.



Résultat : 91 personnes rencontrées,
représentant 18% des ménages de la
commune. (INSEE, 2023)



Vrai ou faux : les questions issues du porte-à-porte

Toutes ces questions sont issues des échanges menés lors du porte-à-porte et portent sur des sujets qui n'étaient pas abordés dans la brochure.

L'électricité produite par le parc sera directement réservée aux habitants d'Aubiet.

FAUX

L'électricité produite sera injectée dans le réseau public, où elle se mélangera à l'électricité provenant des autres moyens de production. Elle ne pourra donc pas être attribuée automatiquement aux habitants d'Aubiet et ne fera pas directement baisser leurs factures. Le projet contribue néanmoins à augmenter la production d'électricité renouvelable sur le territoire et générer des retombées fiscales pour les collectivités locales.

Les panneaux produisent davantage d'électricité lorsqu'il fait très chaud.

FAUX

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité grâce à la lumière du soleil, et non grâce à la chaleur. Une journée très ensoleillée est généralement favorable à la production, car les panneaux reçoivent une quantité importante de lumière. La production varie selon d'autres facteurs, comme la saison, la couverture nuageuse, l'orientation des panneaux, leur inclinaison et l'heure de la journée.

Une fois le parc construit, personne ne vérifiera que l'activité agricole est réellement maintenue.

FAUX

La construction du parc ne marque pas la fin du suivi du projet. Une installation agrivoltaïque doit continuer à respecter ses objectifs agricoles pendant toute sa période d'exploitation. Il faut notamment vérifier que les parcelles restent effectivement utilisées pour l'agriculture, que les animaux sont bien présents, que les prairies sont entretenues et que les équipements photovoltaïques ne rendent pas l'exploitation impossible. Des données agricoles et énergétiques peuvent être recueillies pour comparer les résultats observés avec les objectifs annoncés au moment de l'autorisation du projet. Des contrôles peuvent également être réalisés par des organismes compétents et indépendants.

Dans un projet agrivoltaïque, l'activité agricole doit rester l'activité principale de la parcelle.

VRAI

Un projet agrivoltaïque ne consiste pas simplement à installer des panneaux photovoltaïques sur un terrain agricole. L'activité agricole doit être réelle, durable et rester au cœur de l'utilisation de la parcelle. Les panneaux doivent être conçus et implantés de manière à permettre la poursuite de l'exploitation.

L'installation photovoltaïque doit également apporter un service à l'agriculture. Elle peut, par exemple, créer de l'ombre pour les animaux, réduire leur exposition aux fortes chaleurs ou protéger les prairies contre certains aléas climatiques. Dans le projet d'Endouhas, les parcelles doivent notamment accueillir un élevage ovin. Le maintien de l'activité agricole sera suivi pendant toute la durée du projet. Si l'agriculture devenait secondaire ou disparaissait durablement, l'installation ne répondrait plus à la logique même de l'agrivoltaïsme.

Si la société fait faillite, personne ne démantèlera les installations. La commune devra payer.

FAUX

Le démantèlement et la remise en état des parcelles relèvent de la responsabilité du porteur de projet. La réglementation prévoit la constitution préalable d'une garantie financière consignée. En cas de défaillance, l'autorité compétente peut utiliser cette somme pour faire procéder au démantèlement et à la remise en état du site.

Les panneaux photovoltaïques sont conçus pour résister aux intempéries, notamment à la grêle.

VRAI

Les panneaux photovoltaïques sont destinés à rester plusieurs années à l'extérieur. Ils sont donc conçus pour supporter des conditions météorologiques variées, comme la pluie, le vent, le gel, les écarts de température et certains épisodes de grêle. Si des panneaux sont endommagés, seuls les éléments concernés doivent généralement être réparés ou remplacés.

La suite du projet

La phase d'écoute et d'information sur le projet d'Endouhas n'est pas terminée.

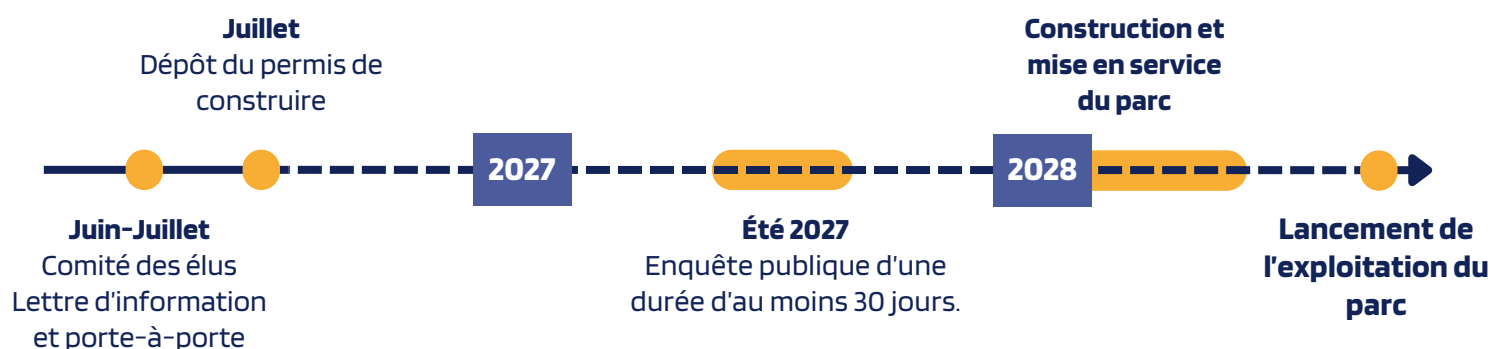
Le site Internet du projet est toujours en ligne. Vous pouvez y donner votre avis, consulter les informations relatives au projet et nous poser directement vos questions : <https://www.projetagrivoltaique-endouhas.fr/>

Scannez-moi
pour
découvrir le
site du projet.



Ce projet agrivoltaïque fera également l'objet **d'une enquête publique, prévue à l'été 2027**. Les dates précises ne sont pas encore connues. Cette enquête vous donnera une nouvelle occasion de donner votre avis dans le cadre de l'instruction du projet.

Calendrier



Une question ? Contactez-nous !



Paul FAUCHER
Chargé d'études projet



endouhas@calyce-sun.fr



Thomas RIBEIRO
Consultant en concertation



thomas.ribeiro@demopolis-concertation.fr